



DÉPARTEMENT
DU VAR

ARRONDISSEMENT
DE TOULON

DÉMOCRATIE
LOCALE

République Française

Mairie de La Seyne-sur-Mer

Conseil de Quartiers Ouest,

Commission Cadre de vie

Réunion du jeudi 17 juin 2010



Étaient présents.-

Pour le Conseil Municipal :

Claude ASTORE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et des infrastructures,
Michel REYNIER, Adjoint au Maire chargé du développement de la démocratie locale,
Bernard TROUCHET, Adjoint au Maire chargé des quartiers Ouest,

Pour les Commissions cadre de vie des Conseils de quartiers Ouest :

Lucienne ANNOT, Suzanne BESSONE, Colette BILARDU, Francis BILARDU, Daniel CORIGLIANO, Fernand GASSAUX, Jean-Pierre MALNIS, Jean-Paul PICQ, Mireille PORTANIER.

Étaient également présents.-

M. et Mme DUMEIX, Véronique FOURBIL, Brigitte FUMASOLI, Janine MALLETON, Annie SCOTTO (résidents).

Participaient à cette réunion :

Fanny MAGAGNOSC-VANNI, Responsable du Pôle Proximité/Population/Prévention,
Luc PALANGIE, directeur territorial, service vie des quartiers – démocratie locale,
Marie-Paule SILVY, directeur territorial, Service Infrastructures de la Ville,
Lionel MORA, technicien supérieur chef territorial, Service Infrastructures de la Ville,
Virginie VASSORT, agent de maîtrise, service vie des quartiers – démocratie locale,
assure le secrétariat de la réunion.

Étaient excusés.-

André CAGNON, Gisèle CAGNON conseillers de quartiers,
Hanna VALENTOVA, coordinatrice du CLSPD.

Bernard TROUCHET ouvre la séance. Il remercie les participants présents ce soir. Il présente les élus et les fonctionnaires des différents services municipaux qui apporteront leur concours au déroulement des travaux.

Il rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- **projet de mise en sens unique du chemin Aimé Genoud** (problématiques de circulation aux heures d'entrées et de sorties des élèves de l'école Sainte-Thérèse) ;
- **projet de circulation aux abords du collège Paul Eluard** (problématiques de circulation et de stationnement)

Il donne la parole à **Marie-Paule SILVY**, directrice du service infrastructures, qui est chargé du suivi de ces projets.

Dossier relatif au Chemin Aimé Genoud.-

Au regard du plan remis en début de séance aux conseillers de quartiers, **Marie-Paule SILVY** situe les propositions de travaux du chemin Aimé GENOUD dans son contexte (planches 1 et 2).

Ainsi, il y a lieu de rappeler que plus de 3 000 véhicules empruntent cette voie non calibrée pour cet usage. Il s'agit d'un axe Sud /Nord qui permet actuellement à ces utilisateurs de réduire les temps de parcours entre ces deux secteurs de la ville. Outre l'exiguïté de cette voie s'ajoutent des problématiques liées à l'accueil d'un établissement scolaire mal défini et d'un permis de construire délivré qui n'a pas intégré ses contraintes particulières.

Elle précise, en tout premier lieu, que le projet de mise en sens unique ne produit des effets que sur la déclivité de la route la plus forte au droit du chemin des 4 moulins (7 villas). Elle fait remarquer que l'état de dégradation de cette partie de voie représente un danger potentiel pour ses utilisateurs. Compte tenu de ces caractéristiques, les services dont elle a la direction ont proposé la pose d'un enrobé particulier pour sécuriser la bande de roulement de cette partie de chemin.

Elle ajoute que le terrain en friche, dont la ville est propriétaire, situé à proximité immédiate du dernier « moulin » fera l'objet de travaux particuliers. Cet espace sera transformé en parking (planche 1). Il devrait répondre aux besoins de stationnement de l'ensemble des riverains de cette voie. Pour être complet, le projet comprend également des aménagements portant sur l'éclairage public et la réalisation de trottoirs pour assurer la sécurité des piétons.

Luc PALANGIE note l'importance ces propositions d'aménagement complémentaires. La transformation de cette parcelle municipale en parking devrait sécuriser ce lieu propice à des départs d'incendie.

Marie-Paule SILVY poursuit la présentation du projet.

En s'appuyant sur le plan, elle montre que le chemin de Domergue devrait conserver son double sens de circulation. En poursuivant sa démonstration (sens 4 moulins /

avenue Marcel DASSAULT), l'intéressée fait observer qu'un petit giratoire à plat sera aménagé à l'intersection du chemin Arnaud (planche 2) pour faciliter l'écoulement de la circulation et le retournement des véhicules. Enfin, il lui apparaît intéressant de souligner que les caniveaux à ciel ouvert, le long du chemin Aimé GENOUD, seront couverts pour sécuriser le déplacement des piétons.

Elle ajoute qu'une possibilité de suppression du stationnement du chemin Arnaud à Tortel avait été envisagée. La présence de maisons, uniquement accessibles par cette voie de circulation, a obligé les services à retirer cette proposition et à maintenir le stationnement sur cet axe.

Elle souligne que l'objectif de ce projet consiste à améliorer le cadre de vie et de sécuriser un secteur très fréquenté. Il convient de noter que la construction de l'école privée Ste Thérèse a aggravé une situation déjà difficile dans ce quartier.

Pour faciliter la lecture du document, les interventions des participants ont été regroupées. Elles sont suivies par les réponses apportées par les élus et fonctionnaires de la Ville.

Interventions des Participants :

Brigitte FUMASOLI demande si des places de stationnement et des trottoirs sont prévus sur le tronçon compris entre le chemin de Domergue et l'intersection du chemin Arnaud. Elle souhaite connaître le futur emplacement d'un pilonne en béton situé actuellement à l'intersection de ces chemins.

Daniel CORIGLIANO déplore

- le stationnement régulier de 8 véhicules utilitaires d'une entreprise d'assainissement à l'intersection des voies Aimé Genoud et Marcel Dassault,
- ainsi que la présence de voitures occupant de manière continue le domaine public aux abords de l'école Sainte Thérèse.

Ces pratiques inciviques engendrent des difficultés supplémentaires qu'il conviendrait de réduire. Pour ce faire, il demande l'intervention des agents de la Police Municipale pour assurer une meilleure pratique des lieux et adopter une politique de prévention plus efficace. Enfin, s'il y a lieu de procéder à une verbalisation des contrevenants.

Dans son intervention, il rappelle que la ville est mise de fait devant des obligations qui ne sont pas remplies par l'école privée.

Lucienne ANNOT souhaite que l'espace Jean-Baptiste Coste non occupé soit transformé en parking. Elle propose que le parking des Maristes soit ouvert au public pendant les vacances scolaires.

Francis BILARDU agrée ce projet.

Réponses aux questions des participants:

En ce qui concerne la 1ère question, **Lionel MORA** précise que seuls les trottoirs, l'éclairage public et la mise en sens unique sont prévus dans le projet d'aménagement du tronçon de voie compris entre les chemins Domergue et Arnaud. Il confirme que ce tronçon sera recouvert d'un enrobé spécial hygrométrique

favorisant l'adhérence des pneumatiques par temps de pluie. Il précise également que le pilonne en béton situé à l'angle du chemin Arnaud et Aimé Genoud sera positionné sur le trottoir.

En ce qui concerne l'usage de l'espace Jean-Baptiste COSTE, **Bernard TROUCHET** informe l'assemblée que les anciens bâtiments de cette école ont été affectés à un nouvel usage. Une « maison d'associations » occupe désormais les lieux. Concernant le parking de l'établissement scolaire des Maristes, le champ d'intervention de la ville est particulièrement réduit. L'usage de cet espace appartient au propriétaire des lieux.

Marie-Paule SILVY annonce que les travaux de ce chantier commenceront en juillet 2010.

Projet relatif à la Circulation aux abords du collège Paul Eluard

Bernard TROUCHET développe les différentes problématiques liées à la circulation et au stationnement aux abords du collège Paul Eluard. Le projet de circulation qui est soumis, ce soir, à l'attention des membres du conseil de quartiers répond à la demande formulée par les parents d'élèves et les membres du conseil d'administration du collège. Il s'agit d'apporter des solutions qui complètent les mesures de sécurité routière déjà adoptées autour du Collège Paul Eluard.

Des flyers ont été distribués à la population afin de faire connaître le nouveau dispositif de circulation. Le but de la réunion de ce soir est d'échanger autour des différentes propositions qui ont été émises.

Marie-Paule SILVY revient sur l'origine de la décision actuelle. Une 1^{ère} réponse en matière de sécurité avait été apportée par l'ancienne municipalité en plaçant la rue Marcel PAGNOL en sens unique. Le service considère que le quartier n'accueille principalement qu'une circulation de riverains, à l'exception des salariés et usagers du collège Paul Eluard et du Centre Communal de l'Action Sociale.

Elle propose d'observer le plan afin de prendre connaissance des modifications des sens de circulation dans les rues voisines (planche 3).

Après avoir débattu sur les différentes propositions, les participants demandent si il est envisageable d'inverser le sens de circulation des rues François Peter, Descartes et Renan. Ils estiment que les sens de circulation proposés par le projet obligent les riverains à faire un grand détour pour rentrer chez eux.

Les problématiques de stationnement anarchique et de la vitesse de circulation ont également été évoquées.

Les riverains de ce quartier déplorent également la présence de voitures « ventouses » appartenant aux professeurs du collège. En effet, ils ont à disposition un parking privé qu'ils n'utilisent pas ou peu.

Claude ASTORE souligne que la municipalité prend en compte toutes les inquiétudes des riverains. Il précise que le but de ce projet consiste à :

- sécuriser la circulation en aménageant des trottoirs aux normes et en matérialisant le stationnement. Il explique que le rétrécissement de la voie de circulation des véhicules oblige à réduire la vitesse.
- rechercher le meilleur mode de fonctionnement possible et répondre à vos préoccupations et à celles des usagers (fluidité de la circulation en opposition à la rapidité des véhicules).

Il rappelle également que l'usage de l'espace public appartient à tous les citoyens et qu'il ne peut être fait d'usage restrictif de celui-ci.

Bernard TROUCHET propose un vote à main levée pour une mise à l'essai des propositions formulées ce soir. La majorité des conseillers de quartiers et des riverains opte pour 2 changements à apporter au projet présenté; inverser le sens de circulation des rues Descartes et Renan. Il est précisé que des panneaux seront installés pour informer la population de cette mise à l'essai qui prendra effet après le 15 août et se terminera à Noël.

Annie SCOTTO, Véronique FOURBIL et Alain OLIVA (riverains de la rue Descartes) ainsi que **Brigitte FUMASOLI** (riveraine du chemin Aimé Genoud) participants à la réunion de ce soir souhaitent intégrer le conseil de quartiers Ouest.

Bernard TROUCHET leur souhaite la bienvenue, il leur propose de laisser leurs coordonnées auprès du secrétariat.

Il annonce que la prochaine séance du conseil de quartiers Ouest se tiendra le vendredi 25 juin 2010 à 17 h 45 en salle de Conseil Municipal.

Cette rencontre sera consacrée à l'examen des problématiques liées à la présence des antennes des opérateurs de la téléphonie. Jean MICHEL, conseiller municipal délégué dans le domaine du contrat de baie et de la forêt, animera cette réunion.

La séance est levée, il est 19 h 30.